

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 2 décembre 2014

1-2	Présence et vérification du quorum 19h04
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p><u>Sont présents</u> : Madame Soucy (directrice, membre non-votant), Mme Cann, Mme Pavan, Mme Montreuil, Mme Côté, M. Chénier, M. Saad, M. Blanchard, M. Labrie, Mme Toledo et Mme Bélanger</p> <p><u>Sont absents</u> :</p> <p><u>Secrétaire de réunion</u> :</p> <p>Mme Lemieux</p>
3 20-CÉ 2-12-14	Adoption de l'ordre du jour
	<p>CONSIDÉRANT que M. Blanchard, le président du CÉ et Mme Soucy, la directrice, ont élaboré un projet d'ordre du jour</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 2 décembre 14 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis;</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
4 21-CÉ 2-12-14	Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 2 décembre 2014

	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2014, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Montreuil, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER le président de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2014 et D'ADOPTER le P.V.
5-	Questions du public :
6-	Suivis au procès-verbal
	Compte-rendu des activités parascolaires.
7	Dépôt de la reddition de compte budgétaire 2013-2014
22-CÉ 2-12-14	
	CONSIDÉRANT que selon l'article 96,24 de la LIP qui stipule que : «Le directeur d'école prépare le budget, le soumet au CÉ pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au CÉ
	CONSIDÉRANT que les résultats de l'année 13-14 sont maintenant finalisés
	CONSIDÉRANT que le rapport est déposé par la direction d'école
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cann de recevoir la reddition de compte budgétaire (rapport analytique et chiffré) pour l'année financière 2013-2014; proposition acceptée à l'unanimité.
8	Projet éducatif 2015-2019
	Information
9	Convention de gestion
	Information

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 2 décembre 2014

10	Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : suivi
	information
11	Rapport de la directrice
12	Rapport du représentant du Comité régional de parents
	Information
13	Rapport des activités de l'OPP
14	Rapport de la technicienne du Service de garde
	Voir document remis
15	Correspondance
	Présentation de la correspondance reçue
16 23-CÉ 2-12-14	Questions diverses
	Sur proposition de Mme Pavan, il est résolu d'allouer la somme de 6\$ par enseignant membre du CÉ afin d'assumer les frais de photocopie. Cette somme sera prise du fond du CÉ et sera reportée d'année en année. Proposition appuyée par Mme Montreuil. Adopté à l'unanimité.
17	Prochaine séance :
	20 janvier 2015 à 19h
18 24-CÉ 2-12-14	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé à 20 :25
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bélanger il est résolu à

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 2 décembre 2014

	l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.

Michel Blanchard, président du CÉ

Louise Soucy, directrice